



A destination de tous les président(e)s de clubs adhérents de la FFV

Le 10 septembre 2021
Convocations + annexes sur 6 pages

CONVOCAATION

« ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2020 de la FFV »

L'assemblée générale annuelle de la FFV (assemblée 2020 ayant lieu en 2021) se tiendra dans le cadre de notre exposition « Nationale Volailles FFV 2021 » :

Lieu de l'assemblée : Parc des expositions de Limoges
Boulevard Robert Schuman
87100 Limoges

Date de l'assemblée : Le samedi 23 octobre 2021 à 14h30
Rendez-vous sur le stand de la FFV à 14h20

➤ **Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :**

- Mot de bienvenue par le président et l'équipe de la FFV
- Présentation des candidats, vote et dépouillement pour les élections du conseil d'administration
- Bilan moral et d'activité de la FFV par le secrétaire et le président de la FFV
- Bilan des bagues, financier et comptable de la FFV par le trésorier de la FFV et le responsable des bagues
- Vote et désignation du lieu de la « Nationale Volailles FFV 2023 » : 2 candidatures : Rennes et Montluçon.
- Projets et dossiers en cours (communication, commissions diverses, etc.).
- Questions diverses

➤ **Vote pour le tiers sortant/entrant du conseil d'administration.**

L'intégralité du dépouillement aura lieu sur place durant l'assemblée générale.
Plusieurs possibilités pour le vote : sur place, via pouvoir ou par correspondance.

Pour les présidents de clubs ne pouvant être présents, deux possibilités : donner votre pouvoir à une personne présente physiquement lors de l'assemblée qui votera pour vous/votre association (assurez-vous de la présence de la personne choisie et du nombre de voix/pouvoirs maximums tel que prévu dans nos statuts en vigueur depuis juin 2021). Seconde possibilité : voter par correspondance (voir procédure ci-jointe). Dans tous les cas le dépouillement de l'intégralité des bulletins de vote et la vérification de leur validité sera exclusivement effectué le jour de l'assemblée.

➤ **Pouvoirs :**

Pour les pouvoirs : vous trouverez ci-joint à découper et sur la même feuille que le bulletin de vote pour le tiers sortant/entrant du conseil d'administration un pouvoir vierge à remplir précisément et à transmettre à la personne présente à l'AG de votre choix (en vous assurant de sa présence le jour de l'assemblée et du fait que son nombre maximal de pouvoirs n'est pas atteint : voir statuts de la FFV). A noter : vous pouvez donner un pouvoir à quelqu'un présent lors de l'AG pour les votes ayant lieu sur place tout en votant par correspondance pour le vote du CA.

L'équipe de la FFV vous attend avec impatience lors de notre Nationale Volailles FFV 2021 et l'assemblée générale de Limoges. D'ici-là, passez un beau mois de septembre et octobre.

POUVOIR AG de la FFV – Limoges le 23/10/2021



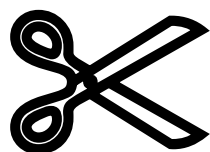
Nom/Prénom : _____

Président(e) de l'association : _____

Donne pouvoir pour l'assemblée générale de la FFV du 23 octobre 2021 à Limoges

Personne ayant pouvoir (nom/prénom) : _____

Date : _____ Signature : _____



BULLETIN DE VOTE pour le tiers entrant/sortant du CA de la FFV Assemblée Générale de la FFV – Limoges, 23 octobre 2021

- 5 postes d'administrateurs disponibles. 3 candidats sortants et 5 nouveaux candidats, soit 9 candidats classés ci-dessous par ordre alphabétique de nom de famille, présentations des candidats en annexe.
- Vous devez donc choisir et entourer un maximum de 5 noms parmi la liste des candidats suivants.
- Pour les clubs possédant plusieurs voix (rappel des statuts : 1 voix par tranche de 50 adhérents, maximum de 5 voix par club), merci de prévoir autant de bulletins de vote que de voix. Une vérification stricte sera faite du nombre de bulletins/voix conformément au nombre d'adhérents déclarés et/ou montant de la dernière cotisation payé à la FFV.

Candidats :

Pierre Barrot Doré (nouveau candidat)

Emmanuel Bouyssou (nouveau candidat)

Johann Coenne (candidat sortant)

Antonio Coimbra (nouveau candidat)

Xavier Cruet (nouveau candidat)

Yves Desforges (nouveau candidat)

Desiré Jund (candidat sortant)

Jean-Claude Périquet (candidat sortant)

Jeremy Sansas (nouveau candidat)



Procédure de vote pour le tiers sortant/entrant au CA. AG de Limoges Octobre 2021

- Imprimez et/ou découpez le bulletin de vote ci-joint, complétez votre choix (maximum 5 candidats)
 - Attention pour les associations possédant plusieurs voix, merci d'imprimer autant de bulletins que de voix. Pour rappel : 1 voix par tranche de 50 adhérents dans votre association, plafonné à 5 voix maximum par club. Une vérification stricte de la validité et du nombre de voix sera effectuée avant le dépouillement du vote, afin d'être en conformité aux statuts et au nombre d'adhérents/montants de cotisation payé par chaque association.

Cas n°1 :

Vous serez présent lors de l'AG

- Dans ce cas, le(s) bulletin(s) de vote sera(ont) à remettre le jour de l'assemblée générale.
- L'équipe de la FFV prévoira également quelques bulletins de vote vierges à compléter le jour de l'AG.

Cas n° 2 :

Vous ne serez pas présent lors de l'AG, mais quelqu'un de confiance peut représenter votre association

- Dans ce cas, c'est le « pouvoir » qui doit être utilisé.
- Découpez le pouvoir ci-joint, remplissez-le de manière la plus complète possible.
- Envoyez-le et « donnez vos consignes éventuelles » à la personne de votre choix (membre de votre équipe, président d'une autre association, etc.) en vous assurant auparavant que cette personne soit bien présente le jour de l'AG et que son nombre limite de pouvoirs/voix n'est pas atteint.
- Dans le cas où un président de club aurait donné un pouvoir à quelqu'un présent à l'AG et en même temps transmis un vote par correspondance, c'est toujours le vote par correspondance du président de club qui serait priorisé.

Cas n°3 :

Vous ne serez pas présent ni représenté lors de l'AG et souhaitez donc voter par correspondance

- Glissez votre (ou vos) bulletin (s) de vote dans une enveloppe vierge, elle-même glissée dans une seconde enveloppe sur laquelle vous prendrez soin de soigneusement noter, sur la face recto en haut à gauche, le nom de votre association, l'identité de l'expéditeur et son adresse postale (cela est nécessaire pour pointer les associations votantes).
- Envoyez votre vote par courrier postal de manière à ce qu'il soit **réceptionné avant le 16 octobre 2021**. Afin de garantir l'envoi et la date butoir de réception, nous vous conseillons d'envoyer votre vote par courrier recommandé ou courrier suivi avant le 12 octobre 2021.
- L'adresse unique d'envoi et de réception des courriers à indiquer précisément sur l'enveloppe est :

VOTE CA - AG FFV 2021

Chez Anthony Ré

4 Blaye-Sud

33113 ORIGNE

- Aucune enveloppe arrivant avec cette référence ne sera ouverte avant l'AG. Le dépouillement des courriers et des bulletins de vote sera effectué sous le contrôle possible de plusieurs commissaires. La vérification de la validité des votes et nombres de voix, ainsi que la comptabilisation des résultats seront exclusivement effectuées durant l'AG le 23/10/2021.